



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVÉ LE

21 MAI 2015

SEANCE DU 18 MAI 2015

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12 mai 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Cyrille CUENOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.05.18 08

OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet (21 heures/ 35)

Il s'agit de remplacer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe dont les missions ont évolué et relèvent majoritairement de missions d'animation. L'agent est demandeur de ce changement de filière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de cet emploi.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 19 mai 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le **20 MAI 2015**

Le Maire,

Michel BACCONNIER

